

professeur honoraire à la Faculté des Arts de l'Université Laval.

Le vénérable Frederick George Scott, C.M.G., D.S.O., M.A., D.C.L., (Bishop's) D.D., LL.D., F.R.S.C., archidiacre de Québec; pasteur de l'église St. Matthew's, Québec.

John T. Foster, président du Conseil des métiers et du travail de Montréal; membre du Congrès des métiers et du travail du Canada; rédacteur-gérant du *Canadian Congress Journal*.

Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail de la province de Québec; ancien secrétaire général des Syndicats ouvriers catholiques nationaux.

Alphonse Lessard, M.D., officier de l'Instruction publique. Directeur provincial des œuvres charitables et directeur de l'Office provincial de la Santé; professeur de législation sanitaire à la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Georges-Arthur Savoy, président de la Dominion Blank Book Company, Limited, Saint-Jean, (Québec); président de la division de Québec de l'Association des manufacturiers canadiens.

Telle était la composition de la commission chargée d'étudier les assurances sociales et dont le rapport fut présenté en 1933. Les vœux de la commission étaient très concis et je les consigne au hansard:

1. La commission des assurances sociales est d'avis que le chômage est avant tout un problème de caractère national et international, tant en ce qui concerne les causes que les remèdes à y apporter.

2. Bien qu'en droit, l'assurance-chômage soit de la compétence des provinces et qu'elle soit théoriquement d'application provinciale, elle ne saurait, pour les raisons énoncées dans le présent rapport, être organisée efficacement que sur une base nationale.

Telle est l'opinion réfléchie d'une commission extra-parlementaire établie dans la province de Québec pour étudier la question. Permettez-moi de rappeler à la Chambre qu'à ma connaissance le président de la commission qui a exprimé cet avis ne l'a aucunement modifié en public. Tout dernièrement, le premier ministre Duplessis l'a nommé président d'une commission chargée d'étudier le régime des impôts dans la province de Québec. De toute évidence, la commission précédente n'a pas passé et ne pouvait passer pour un organisme animé d'esprit de parti?

M. WERMENLINGER: Quel est son nom?

L'hon. M. ROGERS: Le professeur Edouard Montpetit, de l'Université de Montréal.

Permettez-moi d'ajouter une remarque, parce que j'ai peine à saisir, encore une fois, les raisons fondamentales de cette prétendue opposition de la province de Québec à un régime national d'assurance-chômage: d'aucuns prétendent que le chômage est un problème national et, l'instant d'après ils contestent au fédéral le pouvoir d'y remédier par le moyen de l'assurance. Il est très

difficile, je le répète, de concilier ces deux points de vue exprimés dans la province de Québec.

Avant que j'aborde un autre sujet, permettez-moi de tirer la chose au net. J'ai donné à entendre qu'à cet égard aucune question véritable d'autonomie provinciale ne se posait davantage dans Québec que dans toute autre province. J'ai le plus grand respect pour les droits des minorités au pays. L'antique origine de ces droits remonte aux dispositions du traité de Paris, à la proclamation de 1763 et, ultérieurement, à l'Acte de Québec de 1774. Ils ont été confirmés maintes et maintes fois au pays et on n'a jamais sérieusement contesté qu'il y avait lieu de les tenir pour des garanties fondamentales. Mais cette question du transfert de l'autorité en matière d'assurance-chômage de la province au fédéral ne touche certes même pas de loin à la question des droits des minorités dans la province de Québec.

M. WOODSWORTH: Les droits des majorités.

L'hon. M. ROGERS: Le temps seul nous l'apprendra. Pour ces motifs, je ne suis pas convaincu que cette façon de voir persistera dans les provinces qui ont refusé jusqu'ici leur adhésion au système national d'assurance-chômage. A mon sens, les opinions exprimées aujourd'hui par les membres de tous les groupes de la Chambre et l'adoption de la résolution à l'unanimité auront de l'effet dans la province de Québec, au Nouveau-Brunswick et dans l'Alberta.

M. WOODSWORTH: Le ministre veut-il répondre à la question posée concernant les intentions du Gouvernement dans les circonstances?

Le très hon. M. LAPOINTE: Laissez-le répondre.

L'hon. M. ROGERS: J'y arrive. Au cours du débat, on a prétendu que, dans les circonstances, nous serions bien avisés d'abandonner la politique qui nous semblait judicieuse il y a un an pour nous rabattre sur un parti qui, de l'aveu même de mon honorable ami, ne représente pas une aussi bonne protection pour les classes ouvrières du pays. Je développerai ce point tantôt. On soutient que nous devrions renoncer à instituer un régime national d'assurance-chômage pour accepter les propositions des trois provinces, qui nous ont refusé jusqu'ici leur collaboration, et pour subventionner par des allocations fédérales des projets provinciaux d'assurance-chômage. C'est un système que tous les experts que je connais ont condamné comme étant tellement inférieur à l'autre que cela